



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-04-41 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 093 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Modification de la carte II – Grandes affectations du sol**

La carte II intitulée « Grandes affectations du sol et équipements communautaires » à laquelle réfère l'article 29 du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 093 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifiée par l'agrandissement d'une aire d'affectation « Commerciale régionale » à une même une aire d'affectation « Parc » et par le déplacement des pictogrammes « Espace vert » et « Halte routière » pour correspondre aux nouvelles limites de l'aire d'affectation « Parc », le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 5 décembre 2005

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

